



# S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N° 7 / 119 / 2012

le 30 septembre 2012

## **Intercommunalité : coup de tonnerre dans le ciel serein du Ried Brun**

Le 27 août 2012, le Bureau du Conseil de la Communauté de communes du Pays du Ried Brun (CCPRB) travaillait sur le projet de fusion avec la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC). Au même moment, les délégués de la CAC, en commissions réunies, procédaient à un vote indicatif sur la fusion entre la CAC et la CCPRB : résultat sans appel avec 48 voix contre et 10 pour. Avec un tel score, les tractations en vue du rapprochement étaient donc compromises, voire stoppées.

Invité à s'expliquer, le Président de la CAC a précisé aux membres du Bureau de la CCPRB, le 3 septembre 2012, que les conseillers communautaires avaient une lecture claire des données budgétaires et que la situation financière n'était pas un problème ; les questions portaient essentiellement sur les compétences exercées, la représentation et la « posture » des communes du Ried Brun, leur façon de concevoir la fusion...

A cette occasion, convaincu que tous les délégués de la CAC n'avaient pas une bonne connaissance du dossier qui est effectivement complexe et ardu, M. Bernard Gerber, Président de la CCPRB, a demandé que le Ried Brun puisse être entendu par les élus de la CAC. Une fin de non recevoir : réuni le 8 septembre, le Bureau de la CAC, par vote secret, décidait le refus de recevoir le Président ou les représentants de la CCPRB, et par là même, se privait délibérément d'une information contradictoire !

Je n'ai pas de mot pour qualifier la façon dont se sont déroulés ces événements qui, depuis ce 27 août, alimentent jour après jour un réel feuilleton médiatique. Pour le moins, je trouve cette manière de procéder particulièrement incorrecte et irresponsable.

Je rappelle simplement que c'est le Président de la CAC, qui, en 2011, a pris l'initiative et a proposé le rapprochement des deux structures intercommunales, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Je rappelle aussi que la CCPRB, en décembre 2011, a délibéré, à une importante majorité (18 voix pour, 5 contre et 1 abstention) en faveur de la fusion et depuis, 6 communes du Ried Brun sur 8, dont la nôtre (le 28 octobre 2011) ont délibéré dans le même sens.

Je rappelle enfin que depuis le début de cette année, un travail intense, en profondeur, a été effectué par les administratifs et les élus des deux structures, régulièrement validé par leurs Bureaux respectifs, encore jusqu'à tout récemment. Cet investissement a abouti à un projet très avancé, positif et constructif, qui, à mon sens, aurait permis la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Tout ce travail, toutes ces négociations ont été anéantis, ce 27 août 2012. Les élus du Ried Brun en ont été consternés. C'est un immense gâchis dont Colmar et son bassin de vie font les frais.

**Comment a pu se produire cette issue fatale, si brutale et surtout si inattendue**, si l'on se réfère à la qualité des discussions et des travaux menés depuis près d'un an par les services et les comités de pilotage de la CAC et de la CCPRB?

Les documents de présentation du projet de fusion, dans ses différents aspects, aux délégués de la CAC et aux communes membres de la CAC constituent une première réponse. Il apparaît en effet qu'ils ont été orientés et dévoyés. Les commentaires des uns et des autres repris dans la presse le démontrent nettement : on a chargé le Ried Brun qui serait un boulet pour la CAC et dont la venue diminuerait les parts du gâteau, au détriment des communes déjà membres. N'a-t-on pas parlé de gestion hasardeuse, de 4 millions d'Euros de dettes et de 5 millions d'Euros de travaux prioritaires en attente, qui devraient être supportés par la CAC ?

La réponse publique de Bernard GERBER à de telles accusations infondées est limpide : il ne faut pas cacher qu'en cas de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la nouvelle structure issue de la fusion, aurait bénéficié, tel que cela a été acté par la Préfecture, d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée (DGF), versée sur cinq ans, qui aurait permis de rembourser la totalité des prêts et de prendre en charge les travaux recensés par le Président de la CAC, alors même qu'ils ne sont pas tous urgents et ne devraient pas être réalisés la première année !

**Alors, pourquoi ce revirement si soudain ?** Au vu des études et des simulations entreprises de concert par la CAC et la CCPRB, rien ne le justifie. C'est donc qu'il s'agit d'une décision politique dont la responsabilité incombe au Président de la CAC. La presse, dans divers articles, a d'ailleurs évoqué des motivations plus ciblées et personnelles...

Pour ma part, je regrette vivement cette volte-face. La fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2013, c'était assurément un plus pour l'agglomération colmarienne, dans le souci d'un bon aménagement de son territoire, un plus pour le Ried Brun, son identité que nous aurions préservée, et un plus pour notre commune qui, au regard des projections faites, aurait pu continuer à financer, à coût égal, les services à ses habitants. En définitive, tous auraient été gagnants. Quel dommage !

Notre Député, M. Éric STRAUMANN, à propos d'une autre affaire (également un projet de fusion !), a écrit récemment : « Un bon maire est celui qui défend les intérêts de sa ville. Un grand maire est celui qui voit au-delà du périmètre de sa ville. » Une belle formule qui trouve également tout son sens dans notre dossier.

**Et à présent ?** Le Préfet peut mettre en œuvre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal jusqu'au 31 décembre 2012. Passé cette date et à défaut d'accord entre les deux intercommunalités, il peut prononcer la fusion jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2013 par une décision motivée et après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Ce qui nous amènerait à quelques mois des prochaines élections municipales. M. Bernard GERBER a demandé rendez-vous chez le Préfet pour lui présenter la situation et vu les circonstances, plaider pour le maintien de Grussenheim au sein de la CCPRB. La suite relève donc de la responsabilité du préfet. En tout état de cause, une fusion imposée ne serait pas une bonne chose pour nos communes et le moment venu, le montant de la DGF bonifiée de l'État ne sera plus garanti !

Dans l'immédiat, il nous appartient de nous concentrer sur notre Communauté de Communes, de reprendre et faire avancer les dossiers, celui des transports étant prioritaire, et, tout en étant plus que jamais vigilant à la dépense, de poursuivre nos actions en faveur de nos populations.

Le Maire

Bernard DIRNINGER

### **Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 27 septembre 2012 et informations diverses**

- **Urbanisme** : les déclarations préalables - « divisions foncières » au 23 rue des Vosges, présentée par M. Jean-Michel SCHMIDT, - à la réalisation des travaux de fermeture de terrasse existante au 31 rue des Vosges, présentée par M. Maurice CHENIN, - et à la réfection du mur de clôture, à la pose de poteaux et d'un nouveau portail au 1 Grand-rue,

présentée par Mme Marie Rose MEYER, sont transmises à la Direction Départementale des Territoires pour instruction.

- **Droit de préemption** : la Commune renonce à l'exercice du droit de préemption concernant des locaux dans un bâtiment en copropriété (lots 5, 16, 57, 62 pour des surfaces respectives de 58m<sup>2</sup>, 2m<sup>2</sup>, 16m<sup>2</sup>, 12m<sup>2</sup>) au 41A Grand-rue.
- **Mise en conformité de l'installation électrique de l'école** : au vu du rapport de vérification COPROTECH, des devis ont été sollicités pour les travaux de mise en conformité. Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre d'Électricité Vincent VERRHIEST (E2V) de Holtzwihr pour un montant de HT 4 672,60 €, soit TTC de 5 588,43.
- **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** : face aux risques recensés sur notre commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive. C'est l'objet de ce document qui indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune qui est soumise à trois risques : le risque sismique, le risque inondation et le risque mouvement de terrain. Il est tenu à la disposition du public à la mairie.
- **Assemblée Générale de l'Association Croc'Livres, le 21 septembre 2012** : la réunion se voulait un point d'étape et un nouveau départ après les moments difficiles liés au départ du regretté Jean-Michel LODWITZ, ancien Président de l'association. Il faut en particulier relancer la Bibliothèque municipale qui dispose de plus de 4 000 volumes, plus de 600 étant renouvelés chaque année. A noter l'engagement des rares bénévoles qui ne demandent qu'à être rejoints par des volontaires... Merci de s'adresser à la responsable, Mme Muriel BURGER.
- **Réunion du 26 septembre 2012 du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun** : le point important de la soirée était consacré à l'évolution du dossier concernant le projet de fusion avec la CAC. D'autres affaires étaient discutées : -le rapport d'activités général 2011 qui peut être consulté en mairie ; -mise en place d'un Espace Info Énergie ; -fixation tarifs Anim'Jeunes pour les vacances de la Toussaint ; -question des transports ; -travaux : 19 213 € HT seront consacrés à la dernière tranche du parking du Ried Brun et 27 557 € HT au changement des pompes à la station sous vide de Holtzwihr.

- **Révision des listes électorales 2012/2013** : les inscriptions sur les listes électorales de la commune peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2012, aux heures habituelles d'ouverture du bureau.
- **Guichet unique – Travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens** : afin d'éviter d'endommager les réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques et de provoquer des accidents, tout particulier ayant un projet de travaux ou désirant lui-même exécuter des travaux (terrassement, élagage...) a désormais l'obligation, comme pour les professionnels, de consulter préalablement un nouveau téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) et de déclarer ses travaux aux exploitants ayant des réseaux à proximité.
- **Concours des maisons fleuries 2012** : organisé par l'Agence de Développement Touristique « Haute-Alsace Tourisme », ce concours récompense les initiatives privées en matière de fleurissement et concerne les bâtiments et espaces privés ou publics. Les photos numériques peuvent être transmises, avant le 15 octobre 2012, par CDROM au 1 rue Schlumberger BP 60337, 68006 Colmar cedex, ou par mail : [adtanimation@tourisme68.com](mailto:adtanimation@tourisme68.com)
- **Journée de la sécurité intérieure 2012** : la présentation au grand public des missions, métiers et moyens des services de l'État concourant à la sécurité a lieu le samedi 6 octobre 2012 dans la galerie marchande et sur le parking du Centre Commercial Carrefour de l'Île Napoléon à Mulhouse/Illzach (autoroute A36, sortie 20).
- **Exposition sur la guerre d'Algérie** : les associations d'anciens combattants des communes du Pays du Ried Brun, en partenariat avec la Communauté de Commune, organisent une exposition sur « la guerre d'Algérie – la mémoire des anciens » du 19 au 25 octobre 2012 à l'Espace Ried Brun ; heures d'ouverture : les 19,20 et 21 octobre, de 9H à 19H, et du 22 au 25 octobre, de 16H à 19H. Cette manifestation est organisée dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fin officielle de la Guerre d'Algérie.
- **Tournée annuelle de conservation cadastrale** : les propriétaires fonciers sont informés que M. Nicolas GEORGES, technicien-géomètre du Cadastre, sera de passage en commune du 22 au 26 octobre 2012, afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral. Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal, à pénétrer dans les propriétés privées et à prendre contact avec les administrés. Afin de justifier de sa

qualité, il sera muni de sa carte professionnelle et d'une copie de l'arrêté préfectoral relatif aux travaux de conservation cadastrale. Il est rappelé que le plan cadastral est désormais librement consultable sur le site Internet [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

- **Grands anniversaires :** la municipalité a eu le plaisir d'adresser ses vœux et ceux de la population à Mme Maria MEYER, à l'occasion de son 85<sup>ème</sup> anniversaire (20 août 1927) et à M. Lucien SCHWIN qui a également été mis à l'honneur par la Chorale Ste Cécile, à l'occasion de son 85<sup>ème</sup> anniversaire (3 septembre 1927).

### **Semaine Bleue Nationale 2012 du 15 au 21 octobre 2012**

#### **- Journée Départementale des Retraités et Personnes Âgées :**

Thème : « L'utilité des actions d'animation dans l'art de bien vieillir »

Jeudi 18 octobre 2012 à 14H30

Salle du Hangar à KINGERSHEIM

#### **- journées « portes ouvertes »**

Bien Vivre En EHPAD (Établissement d'Hébergement Pour Personnes Âgées Dépendantes) – Güt Lawa Im Altersheim !

Les dates et horaires d'ouverture au public et les programmes (animations) des maisons de retraites participantes peuvent être consultés en mairie.

### **42<sup>ème</sup> Fête de la Choucroute à RIEDWIHR**

L'Amicale des Sapeurs Pompiers vous proposent la 42<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Choucroute, ce samedi soir 6 octobre et toute la journée du dimanche 7 octobre. Une grande manifestation de la gastronomie locale, avec orchestre et danse à volonté. Un week-end de détente et de convivialité vous attend. Venez nombreux, vous serez accueillis très chaleureusement.

### **Cours de piano**

Après une première année de fonctionnement, je propose la reprise des cours de piano gratuits. Ces cours auront lieu les mardis soirs à partir de 16 H 30 à la Bibliothèque du village.

Pour donner davantage d'informations et mettre en place les modalités de fonctionnement, je vous invite à une réunion à la Bibliothèque Municipale, le mardi 9 octobre 2012 à 20 H 00.

Jean-Marie UTARD